

Dix-huit jours avant la fin de la prohibition de l'absinthe

Reportage

Le 1er mars,
le Val-de-Travers
sort de 95 ans
de clandestinité.

Môtiers

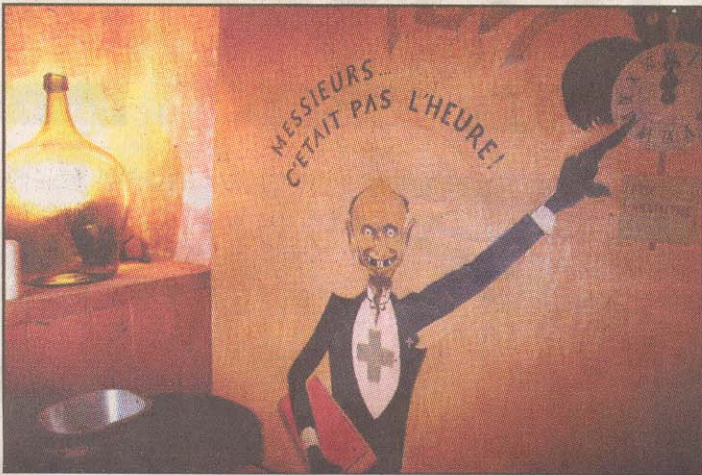
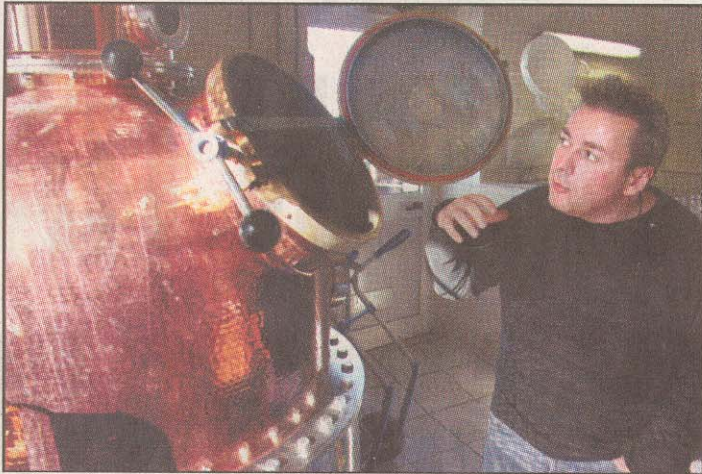
TEXTES: CHANTAL SAVIOZ

PHOTOS: OLIVIER VOGELSANG

Une forte odeur d'anis. C'est le signe infaillible indiquant dans le Val-de-Travers la présence d'un alambic. Celui des Kübler, tout serti de cuivre, se trouve aujourd'hui au repos. Dans quelques jours, dix-huit pour être précis, il reprendra du service dans les sous-sols de la maison familiale, réaménagés en distillerie, juste à la sortie de Môtiers. Pour l'heure, un employé lave et range les dizaines de bouteilles transparentes. Dans le bureau attenant, Yves,

arrière-petit-fils de Frédéric Emile dit Fritz I, grand producteur d'absinthe au XIXe siècle, répond aux innombrables coups de fil. Le compte à rebours semble avoir commencé chez les Kübler. Dès le 1er mars prochain, la prohibition de l'absinthe est officiellement levée en Suisse. Et toute la région s'apprête à célébrer sa fée verte, plus simplement appelée «la bleue» par les Vallonniers, qui sortent ainsi, bon an mal an, de près d'un siècle de clandestinité.

La découverte de l'absinthe passe par les odeurs, et le froid de l'hiver les ravive une à une. A quelques encablures de l'alambic, Yves Kübler plonge ses mains dans une cuve bleue pour en extraire une poignée d'herbe séchée. «Palpez-la» recommande-t-il. «Vous ne sentez rien? Normal! Cette grande absinthe vient de Pologne. Depuis quatre ans, nous cultivons la nôtre, ici dans la région.» Le producteur plonge aussitôt dans la cuve attenante. L'odeur



Chez les Kübler, le compte a rebours a commencé. Le grand alambic en cuivre est prêt à reprendre du service. On lave et range des dizaines de bouteilles transparentes. Au fond du carnotzet, un vilain diable blême habillé de noir fait la grimace.

s'épanche cette fois âcre, un brin amer au nez du néophyte. «Voyez, c'est là toute la différence!», s'exclame victorieux le rejeton Kübler.

Depuis quatre ans, «la grande absinthe» refléurit dans le Val-de-Travers. Celle-ci confère au spiritueux son amertume, et diffuse la fameuse molécule «la thuyone». Sa réapparition a sans doute constitué une étape décisive dans le long chemin de la réhabilitation officielle du spiritueux. Poussent aussi dans le Jura la mélisse, la petite absinthe, ainsi que l'hysope. Le fenouil dont on extrait les graines semble avoir plus de peine à se faire au vallon. Quant à l'anis

entra en vigueur le 7 octobre 1910 à minuit.

■ C'est près d'un siècle plus tard, en 2004, que le parlement a officiellement levé l'interdiction. Selon les spécialistes, le verrou ne pouvait que sauter vu que l'absinthe est en vente libre partout ailleurs en Europe. Une AOC a été déposée visant à authentifier et protéger le mythique spiritueux. (cs)

étoilé, censé adoucir l'élixir, et la coriandre, elles sont importées depuis le XVIIIe siècle pour compléter une recette dont chaque producteur tient à garder le secret.

Dans la Loi sur les denrées alimentaires, l'absinthe tombe désormais dans la catégorie spiritueux amer. Celle-ci autorise dès le 1er mars prochain 53% de volume d'alcool et 35 mg de thuyone. «Cette molécule est à l'absinthe ce que le THC est au cannabis», poursuit Yves Kübler, en pénétrant dans le sombre carnotzet au fond de la distillerie. Le producteur secoue la tête. «On a dit beaucoup de choses sur la pseudo-toxicité de la thuyone. N'en croyez rien! Il faut absorber une quarantaine d'absinthes pour que la substance se révèle toxique. Dans cette proportion c'est l'alcool plus que la thuyone qui rend fou.»

Une image de résistant

Un vilain diable, blême et portant l'habit noir du fonctionnaire fédéral apparaît sur le mur. Il chevauche et poignarde une fée verte agonisante. «C'est la représentation qui marque l'interdiction de l'absinthe votée en 1908 et entrée en vigueur

deux ans plus tard», explique le propriétaire des lieux. «Je l'ai récupérée dans un dancing. Elle symbolise bien l'attitude des gens de la vallée face au pouvoir de Berne.»

L'interdiction de l'absinthe a forgé une image de résistant au Vallonnier. Une caractéristique dont celui-ci est d'autant plus fier que la production de l'ab-

«On estime à 700 000 litres, la production annuelle sortie des alambics clandestins»

CLAUDE-ALAIN BUGNON

sinthe ne s'est jamais arrêtée. Dans le Val-de-Travers on raconte qu'à un moment donné on a même distillé dans le bâtiment où habitait un gendarme. Ici et là dans le vallon, on faisait brûler des pneus pour masquer la pénétrante odeur de l'anis qu'exhalaien les alambics clandestins.

«Cette production ne disparaîtra pas pour autant», estime quant à lui Claude-Alain

Bugnon. Après Yves Kügler, ce distillateur de Couvet est le second à avoir obtenu une patente. «Je suis un clandestin repent», confesse en souriant Claude-Alain Bugnon. «Ces dernières années, on estime à 700 000 litres la production annuelle sortie des alambics clandestins. Cette absinthe a toujours été écoulée sans problème. Le client a ses habitudes. Il ne va pas lâcher du jour au lendemain son fournisseur.» Le spécialiste pense que les clandestins du Val-de-Travers devraient se regrouper en coopérative et demander une patente qui puisse les mettre à l'abri des autorités.

Dans son carnotzet, Yves Kügler a sorti la fontaine. Il explique inlassablement le rituel sans lequel l'absinthe n'est pas tout à fait qu'elle prétend être. «Vous mettez l'eau dans le récipient. Elle coule lentement par un petit robinet et dissout le morceau de sucre posé sur la cuillère en argent. Le tout se déverse dans le verre de spiritueux.» «Voyez, explique encore le producteur. On trouble l'absinthe.» Le liquide devient opaque. On en retiendra une forte odeur anisée.

LIRE EN PAGE 8

Une fée vieille de deux siècles

■ C'est autour de 1797 que l'absinthe est relatée dans des documents historiques du Val-de-Travers. La première recette retrouvée est signée Henri-Louis Pernod. Avec le major Dubied, celui-ci crée la première distillerie industrielle d'absinthe à Couvet.

■ Aux alentours de 1905, deux meurtres familiaux sont commis dans le canton de Vaud et à

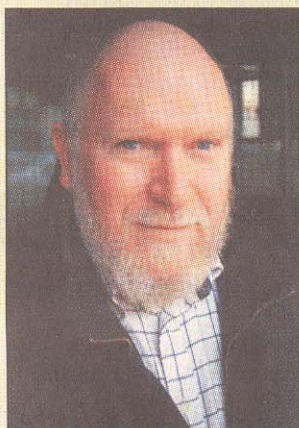
Genève. Rendus tristement célèbres sous l'appellation «meurtres à l'absinthe», ils suscitent un vif émoi dans la population.

■ Le 5 juillet 1908, le peuple suisse accepte l'initiative populaire visant à interdire sur l'ensemble du territoire du pays «la fabrication, l'importation, la vente et la détention pour la vente de l'absinthe». La loi

entra en vigueur le 7 octobre 1910 à minuit.

■ C'est près d'un siècle plus tard, en 2004, que le parlement a officiellement levé l'interdiction. Selon les spécialistes, le verrou ne pouvait que sauter vu que l'absinthe est en vente libre partout ailleurs en Europe. Une AOC a été déposée visant à authentifier et protéger le mythique spiritueux. (cs)

Le spécialiste



Pierre-André Delachaux, historien.

«Plus que le spiritueux en lui-même, c'est son interdiction qui lui a conféré son intérêt.»

«Avec l'absinthe autorisée, le Val-de-Tr

Pierre-André Delachaux n'est pas de ceux qui fêteront la fin de la prohibition de l'absinthe, ce 1er mars. Pour l'historien vallonien, «toute la région va perdre dans cette aventure, à l'exception des deux producteurs au bénéfice d'une patente.»

«Plus que le spiritueux en lui-même, c'est son interdiction qui lui a conféré son intérêt. A travers cette histoire, le Val-de-Travers s'est forgé une identité de résistant», explique l'historien. Durant ce siècle, nous avons continué à produire et à consommer notre spiritueux. L'absinthe n'est pas un produit de nostalgie. Elle n'est pas non plus un alcool ordinaire que l'on peut acheter à la Coop. Elle fait bel et bien partie d'une tradition vivante.»

Pierre-André Delachaux redoute plus que tout la *floklorisation*, ce qu'il appelle «l'absinthe en crinoline». «Dans la

région, on va artificiellement reproduire des fontaines à absinthe. Or, elles ne sont absolument plus nécessaires aujourd'hui. On doit la boire avec de l'eau que l'on fait couler «le geste ample», afin de l'oxygéner. Les fontaines, les cuillères... Tous ces accessoires doivent faire le bonheur des collectionneurs, mais dans le quotidien, ils n'ont plus lieu d'être.»

Au mot «fée verte», Pierre-André Delachaux bondit. Cette terminologie fait partie, selon lui, de la panoplie nostalgie que l'historien abhorre. «Ici en Suisse, vous n'entendrez jamais parler de fée verte. On évoquera «la bleue».

On attribue souvent l'expression à Oscar Wilde. L'historien de Môtiers dit, quant à lui, tout ignorer de cette allusion littéraire. «L'absinthe a été évoquée par des artistes comme Rimbaud, Musset,

Verlaine, Beaudelaire, Toulouse-Lautrec, Van Gogh. Les évocations de ces artistes ont sans doute contribué à rendre «suspect» le produit aux yeux de l'establishment, et à l'interdire.»

Pierre-André Delachaux ne croit pas un seul instant aux retombées économiques pour la région. «La levée de l'interdiction va créer une vingtaine d'emplois à tout casser. On va peut-être mettre sur pied un «circuit de l'absinthe», faire construire par Botta «une maison de l'absinthe»... Est-on bien sûr que cet «attrait touristique» supplantera le mythe?», s'interroge encore le spécialiste.

L'historien fait désormais partie du groupe qui planche pour la demande d'AOC. Pourquoi? «Une chose est certaine: l'absinthe vient du Val-de-Travers. C'est à nous qu'il incombe désormais de la protéger.» (cs)

Travers perd un mythe»



Dans un atelier de poterie à Môtiers. Les habitantes fabriquent des fontaines à absinthe en céramique. Elles rêvent d'en vendre aux quatre coins du monde.